

INFO LA PÊCHE

Vol. 3 • n° 1

Votre municipalité en bref

Novembre 2019

UNE CONSULTATION CITOYENNE A EU LIEU À DUCLOS

Le samedi 14 septembre dernier a eu lieu une consultation citoyenne intitulée *Ensemble, imaginons le parc Monette à Duclos*. Organisée par le Service des loisirs, cette rencontre a rassemblé une cinquantaine de citoyens du secteur, dont une dizaine d'enfants. Le maire Guillaume Lamoureux et le conseiller du quartier Réjean Desjardins étaient également présents pour échanger avec les citoyens afin de s'assurer de répondre aux besoins de la communauté en matière de réaménagement.

Rappelons que le centre communautaire de Duclos a été construit par des familles du village et qu'il fait partie de la vie des résidents du secteur depuis les années 1978-1979. Il était donc important de prendre le temps de réfléchir ensemble sur les besoins de la communauté, à la suite de la décision du conseil municipal, le 1^{er} avril dernier, de se départir du bâtiment. Des discussions et des ateliers de travail en groupes ont permis d'imaginer collectivement le parc Monette de demain et ont ainsi mis en lumière les besoins des différents utilisateurs. Entre autres, les participants se sont prononcés sur



le besoin d'avoir un bloc sanitaire et ont exploré d'autres possibilités. Par ailleurs, lors de cette consultation, Mme Gisèle Monette a remis à la Municipalité un chèque de 1,617.19 \$ au nom du comité des loisirs de Duclos pour investir dans des structures de jeux pour le secteur.

Une synthèse des commentaires reçus sera faite et sera accompagnée de recommandations. Une résolution du conseil municipal prise à la séance du mois d'octobre est venue confirmer la démolition du bâtiment qui a été faite à la fin du mois d'octobre.

MISE AUX NORMES DES PARCS AVEC STRUCTURES DE JEUX

À la suite de l'évaluation des parcs avec structures de jeux réalisée l'année dernière, des recommandations visant la sécurité des infrastructures ont été formulées. Pour donner suite à ces recommandations, des travaux de mise aux normes ont déjà été réalisés dans deux parcs : le parc Monette à Duclos et le parc Curé Bouchard, à Lac-des-Loups. De plus, des structures ou parties de structures de jeux seront enlevées durant les prochaines semaines dans les parcs du Moulin et Biron (secteur Sainte-Cécile-de-Masham) et dans le parc de la Rivière (Edelweiss). Pour plus d'informations, veuillez consulter le résumé de la résolution en page 4 ou contacter Denise Patry,

PARC MONETTE, DUCLOS

AVANT



APRÈS



responsable des loisirs, au 819 456-2161, poste 2241 ou par courriel à d.patry@villelapeche.qc.ca. Les travaux se poursuivront au printemps prochain.

À L'OCCASION DU

JOUR DU SOUVENIR,

VEUILLEZ NOTER QUE LE

BUREAU MUNICIPAL SERA

FERMÉ LE LUNDI

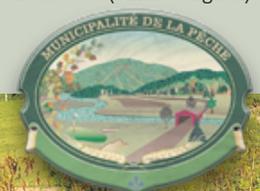
11 NOVEMBRE



Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Caroline Larocque**
quartier 4
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungtha
Rédactrice : Danièle Morisset
Production : Lexis Média
Distribution : Postes Canada
Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161
Site Internet : www.villelapeche.qc.ca
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

RECEVOIR SON COMPTE DE TAXES EN VERSION BILINGUE, C'EST POSSIBLE!

La Municipalité souhaite informer les citoyens qu'ils peuvent obtenir leur compte de taxes en version française ou bilingue. La langue sélectionnée par défaut pour l'impression du compte de taxes est le français. Si vous désirez recevoir votre compte de taxes en version bilingue, veuillez communiquer avec le bureau de la Municipalité par téléphone au 819 456-2161, poste 0, ou par courriel à reception@villelapeche.qc.ca.

Le Service des finances et de la taxation

L'HIVER EST À NOS PORTES!

Stationnement de nuit dans les rues

Interdit dès le 15 novembre

Abris d'autos temporaires

Définition

Un abri d'auto démontable désigne une construction provisoire et démontable composée d'une structure de tiges métalliques et recouverte d'une toile souple. Une telle construction ne peut être utilisée que pour servir d'abri à un véhicule automobile pour une période temporaire (stationnement d'hiver).

Période autorisée

La période autorisée pour installer un abri d'auto temporaire hivernal se limite exclusivement du **1^{er} novembre** de l'année en cours au **15 mai** de l'année suivante.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Novembre 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre 2019						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

ORDURES

RECYCLAGE

AUCUNE COLLECTE

(reportée au jour ouvrable suivant pour tous les secteurs).



Veuillez noter que du 13 septembre 2019 au 31 mai 2020, les ordures ménagères et le recyclage seront ramassées en alternance.

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Veuillez noter l'information suivante concernant les heures d'ouverture des bureaux administratifs de la Municipalité pendant la période des Fêtes 2019-2020 :

Durant tout le mois de décembre :

les bureaux fermeront à 16 h tous les soirs.

Du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 (inclusivement) :

les bureaux seront fermés.



TOUT SAVOIR SUR L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Tout comme l'avertisseur de fumée, l'avertisseur de monoxyde de carbone vous avertit de la présence de cette substance dans votre domicile. Le monoxyde de carbone (CO) provient de la combustion incomplète de matières telles que l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane, le bois, etc. Inodore, incolore, sans saveur et non irritant, il est alors impossible pour l'être humain de détecter sa présence.

Qui doit se munir d'un avertisseur de CO?

Lorsqu'on a un atelier avec outils de réparation attenants à la maison, lorsqu'une porte relie la résidence à un garage ou lorsqu'on chauffe au bois ou encore qu'on utilise des appareils fonctionnant au gaz, on doit se munir de détecteurs de CO dans sa maison.

Où les installer?

Il est important d'installer un détecteur de CO à chaque étage, dans le couloir près des chambres, près des pièces où le CO est susceptible d'être produit (garage, atelier) et dans la pièce au-dessus de ces dernières.

Quels sont les sources de CO?

Il faut garder en mémoire les sources de CO suivants :

- Le chauffage au bois, au gaz, au kérosène, etc...
- Les cuisinières, réfrigérateurs, barbecues, chauffe-eau et tout autre appareil domestique fonctionnant au propane ou au gaz;
- Les véhicules laissés en marche dans un endroit fermé ou dans un endroit où la ventilation est déficiente, même ouvert;
- Les outils à moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice, etc).

N.B.: prévenez l'accumulation de CO par l'installation de détecteur de CO, par l'entretien de vos appareils à combustion (cheminées, tuyaux et raccords des appareils) et par des comportements sécuritaires (par exemple en évitant d'utiliser un appareil à combustion d'extérieur à l'intérieur).

Le Service des incendies

ENTRETIEN DE VOTRE SYSTÈME SEPTIQUE

Saviez-vous qu'il est obligatoire de vidanger votre fosse septique tous les deux ans pour une résidence permanente et tous les quatre ans pour un chalet saisonnier (180 jours)? Pour les systèmes utilisant une nouvelle technologie, faites l'entretien tel que recommandé par le fabricant et assurez-vous de renouveler votre contrat d'entretien. La période idéale pour faire votre vidange est l'été ou l'automne.

Comment savoir si votre système fonctionne bien?

Si vous entendez du bruit lorsque la baignoire se vide, s'il y a un refoulement, des odeurs ou encore si un liquide gris apparaît dans votre cour, attention! Consultez un professionnel ou appelez-nous pour obtenir des conseils. Si vous avez un doute, agissez rapidement. Des installations septiques mal entretenues ou endommagées pourraient contaminer votre puits, celui de votre voisin ou un milieu humide à proximité. Vous seriez alors passible d'une amende et d'une poursuite pour négligence.

Habitudes à risque

Ne jetez jamais des produits chimiques, des huiles, de la peinture, de la litière, du chlore, des solvants, entre autres, dans votre système septique puisqu'avec le temps, ces produits atteindront l'eau souterraine. Évitez également de circuler en véhicule sur votre champ d'épuration.

Pour plus d'informations, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819 456-2161.

Le Service de l'urbanisme

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, des immeubles seront vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes ou autres impositions dues sur ces immeubles, incluant les frais engagés avant la vente. Cette vente publique aura lieu à la salle du conseil au centre administratif de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, situé au 216, chemin Old Chelsea, à Chelsea, **le jeudi 5 décembre 2019**. La liste des immeubles sera publiée dans le journal *Le Droit*, vers la mi-octobre.

Le Service des finances et de la taxation



Vente de charité - Wakefield Grannies

L'association Wakefield Grannies vous invite à une expérience de magasinage extraordinaire où vous trouverez une merveilleuse variété d'objets exceptionnels à un prix fort abordable. On ne sait jamais quel trésor on dénichera. Il y a de quoi pour tous les goûts et pour tous les budgets. Pendant que maman appréciera les bijoux ou d'autres idées cadeaux, les enfants aussi pourront faire leur magasinage de Noël dans la section "payez ce qui vous convient". Nouveautés: livres de recettes, jouets et vêtements de bébé.

Quand: le vendredi 15 novembre, de 18h à 21h et le samedi 16 novembre, de 10h à 16h

Où: Centre Wakefield La Pêche

Coût: entrée gratuite; veuillez apporter vos propres sacs. Les profits sont destinés aux projets d'appui aux grand-mères en Afrique du Sud responsables d'élever leurs petits-enfants orphelins. www.wakefieldgrannies.ca

Bonne nouvelle! Merci beaucoup!

Le Salon Canin des Collines a le plaisir de vous informer que notre communauté a recueilli plus de 5000\$ pour la Fondation Mira, dans le cadre du programme de récupération de cartouches et de téléphones cellulaires. La Fondation Mira est un organisme à but non lucratif qui offre gratuitement des chiens guides et des chiens d'assistance aux personnes vivant avec des déficiences visuelles ou motrices ainsi qu'aux jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Déposez vos cartouches au 3, chemin Gendron, local 2B (à l'extérieur, si nous sommes fermés). Notez que les cartouches recyclées et compatibles ne sont pas récupérables et que les boîtes d'emballage d'origine ne sont pas requises. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Salon Canin des Collines au 819 790-8110 ou visitez www.mira.ca.

Table autonome des aînés des Collines

Café-rencontre: pour les proches aidants qui souhaitent échanger sur leur réalité, leur rôle, leurs besoins et l'avenir.

Thème du jour: Prendre soin de soi

Quand: le mardi 12 novembre de 13h à 15h.

Où: 17, chemin du Manoir (salle Marcel-Périard, à côté de la bibliothèque)

Café-jasette (rencontre bilingue)

Thème: Parlons bienveillance et maltraitance chez les aînés

Quand: le mercredi 13 novembre de 9h00 à 11h30

Où: 331, chemin de la Rivière, Chelsea (Farm Point)

Cette activité est offerte en collaboration avec la Municipalité de Chelsea

Café et discussion:

Les Sentiers du proche aidant
Nous discuterons les chapitres 5 et 6 (Demandez de l'aide et Prendre soin de soi) du guide produit par des intervenants en proche aide de la région.

Quand: le 14 novembre, de 13h à 15h

Où: 5, route Principale Ouest (salle Ella Matte, accès par la bibliothèque)

Renseignements et inscription: Josué Jude 819 457-9191, poste 242 ou sans frais, 1855 662-4637, poste 242

Déjeuner communautaire

Le Cercle de fermières de Ste-Cécile-de-Masham vous invite à un déjeuner communautaire le dimanche 24 novembre, de 8h à midi, à la salle des Chevaliers de Colomb (6, chemin Guertin).

Coût: adultes, 10\$; enfants 12 ans et moins, 5\$.

Arbre de Noël

L'arbre de Noël traditionnel du Cercle de fermières sera installé à la bibliothèque de Ste-Cécile-de-Masham à compter du 1^{er} décembre. Venez bouquiner à la bibliothèque et admirer les magnifiques décorations confectionnées à la main par les membres du Cercle de Fermières.

Location du pont couvert de Wakefield

Durant les mois d'été, vous pouvez louer le pont couvert de Wakefield au jour, pour un mariage. Pour tout renseignement concernant la location du pont, veuillez communiquer avec le centre Fairbairn au 819 778-3382, ou par courriel à info@fairbairn.ca ou visitez www.yourfairbairnwedding.ca

Collecte de fonds - Les amis de la rivière Gatineau

Venez danser au profit de notre belle rivière! Nous vous invitons à une soirée musicale avec le groupe Waked Up! le 9 novembre à compter de 20h30 à l'auberge Le Mouton noir. Venez vous amuser et contribuer à une bonne cause en soutenant les Amis de la rivière Gatineau. Au plaisir de se retrouver! **Billets:** \$ 20, www.theblacksheepinn.com. Apportez un peu d'argent pour le tirage 50/50!

Guignolée des pompiers de La Pêche 2019

Les casernes de Ste-Cécile de Masham, East-Aldfield, Lac des Loups et Wakefield seront ouvertes le samedi 7 décembre, de 9h à 16h pour recevoir vos contributions de denrées alimentaires ou de dons en argent. La date limite pour les demandes de paniers de Noël est le 30 novembre; certains critères s'appliquent. Les feuilles d'inscription sont disponibles au CLSC, à la Maison de la famille l'Étincelle et à l'église Sainte-Cécile. Nous vous remercions à l'avance pour vos généreuses contributions et nous vous souhaitons de passer de joyeuses fêtes, entourés des gens que vous aimez.

Renseignements: Comité de la banque alimentaire de La Pêche, 819 456-2839.

Parade illuminée de Noël 2019

Célébrez le début de la période des fêtes en vous joignant à notre deuxième parade illuminée de Noël, le 30 novembre. Les activités débiteront à 17h et la parade suivra à 18 h. La parade cheminera sur un trajet de 1,5 km, débutant et se terminant au Complexe sportif La Pêche. Vous pourrez ensuite prendre des photos avec le père Noël et les chars allégoriques et rencontrer toute l'équipe de la parade. N'oubliez pas d'apporter des denrées pour la banque alimentaire ainsi que votre lettre au père Noël. Suivez-nous sur notre page Facebook (parade illuminée de Noël). Portez vos costumes et lumières de Noël préférés et amusez-vous.

Avis de fermeture des routes: lors de la parade, le chemin Passe-Partout, le chemin Raphaël et la route Principale seront fermés à la circulation entre le chemin de la Prairie et le chemin de la Batteuse, de 18h à 20 h.

PAF - Marché d'art de Noël et encan silencieux

Soyez des nôtres lors de cet événement unique qui vous permettra d'admirer et d'acheter des œuvres d'art uniques produites par des artistes de la région.

Quand: le vendredi 8 novembre, de 17h à 20h

le samedi 9 novembre, de 13h à 17h

le dimanche 10 novembre, de 13h à 17h

Où: Place des Artistes de Farrellton, 42 chemin Plunkett, La Pêche; <https://paf-fas.org>

Sentiers Wakefield Trails

L'association Sentiers Wakefield Trails souhaite dire un grand merci à vous tous qui avez contribué collectivement pour plus de 5 000 \$ cette année. Ces dons nous ont permis de couvrir des dépenses imprévues, par exemple le remplacement de deux « compteurs de personnes » qui avaient été vandalisés.

Ces dons nous permettent aussi de réaliser plusieurs projets, tous visant à maintenir et à améliorer nos sentiers de randonnée à Wakefield. Vous avez sans doute remarqué les nouveaux panneaux informatifs sur la section Riverwalk? Voilà un exemple de ce que les bénévoles sont en mesure d'accomplir grâce à vos contributions financières.

Tout comme avec la Municipalité de La Pêche, nous sommes aussi associés avec le Sentier transcanadien, puisque notre réseau de sentiers à Wakefield fait partie de leur Grand Sentier.

En cliquant sur « donnez » dans le site Web de Sentiers Wakefield Trails, vous accédez au portail du Grand Sentier. Votre don sera affecté à la section des sentiers à Wakefield et vous recevrez aussi un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance. Et, qui mieux est, les dons pour certains projets seront jumelés par Sentier transcanadien!

Pour faire un don en votre nom personnel ou un cadeau de Noël au nom d'une autre personne ou à la mémoire d'un être cher, allez à <http://sentierswakefieldtrails.ca/donnezdonate.html>

Randonneurs, à l'aventure!

Soirée Casino - Centre communautaire Sainte-Sophie d'Aldfield

Vous êtes tous invités le samedi 23 novembre à 19h pour une soirée Casino. Il y aura une consommation gratuite et des amuse-bouche ainsi que plusieurs prix à gagner au coût de 30\$ pour 500\$ de jetons. Billets disponibles au P'tit magasin général ou en composant le 819 456-2579.

Noël des artisans

La fondation de la maison de la culture des Collines organise encore cette année le Noël des Artisans qui se tiendra le 7 décembre de 9h à 16h et le 8 décembre de 9h à 15h au centre communautaire de Masham (chemin Passe-Partout). Pour information ou réservation communiquez avec Murielle au 819 456-1057. Au plaisir de vous voir en grand nombre.

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où :** xxx **Coût :** xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonce.

Prochaines tombées :

Déc. : 14 nov.

CONSEIL D'OCTOBRE EN BREF

Ventes de biens

Voir avis public ci-contre.

Mise aux normes des parcs avec structures de jeux

En 2018, une évaluation de nos dix parcs avec structures de jeux a été réalisée. Plusieurs recommandations en ce qui concerne la sécurité de ces infrastructures ont été formulées. Un des objectifs du plan stratégique 2019-2023 est de bonifier les espaces communautaires affectant directement la qualité de vie des familles. De plus, un montant de 100 000\$ avait été prévu pour la mise aux normes des parcs avec structures de jeux dans le règlement 19-786.

Par cette résolution, le conseil octroie le contrat pour la mise aux normes des dix parcs avec structures de jeux pour un montant maximal de 40 000\$ incluant les taxes. Les travaux sont prévus durant l'automne 2019 et le printemps 2020.

Dépôt de l'avis de motion – projet de règlement 19-797 modifiant le règlement 18-761 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération additionnelle pour certains postes particuliers

En juin 2017, le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-44 portant sur certaines dispositions du budget. Cette loi vient modifier le calcul du revenu annuel des élus municipaux. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux membres du conseil doit être comptabilisée dans le calcul des revenus annuels de l'élu, aux fins du calcul de l'impôt fédéral. Cette nouvelle disposition a eu pour effet une baisse du revenu net des élus municipaux. Ainsi, pour compenser la portion d'impôt fédéral, plusieurs municipalités du Québec ont procédé à l'ajout d'une clause conditionnelle de réajustement de la rémunération afin de maintenir une équivalence quant au niveau salarial actuel des élus et élus.

Le conseil donne donc un avis de motion sur un projet de règlement dans ce sens. Le projet de règlement 19-797 prévoit un ajustement de la rémunération de base qui sera majorée de 21% d'un montant équivalent au montant de l'allocation de dépense auquel ils ont droit. Celle-ci équivaut à une somme brute pour toute l'année 2019 de 3 428\$ pour le maire et de 1 142\$ pour les conseillers. Ces sommes étaient prévues au budget 2019.

Au niveau de l'impôt provincial, aucune modification législative n'a encore été apportée; l'allocation de dépense demeure donc non imposable au provincial. Toutefois, le projet de règlement 19-797 prévoit une disposition compensatoire qui viendrait équilibrer cette éventualité.

L'application du nouveau règlement sera rétroactive au 1^{er} janvier 2019 et son adoption est prévue lors d'une séance ultérieure.

Adoption de la politique d'application d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement et appui à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

Lors de la présentation des faits saillants du budget 2019, le maire mentionnait le désir du conseil de se doter d'un fonds vert local réservé au développement durable et à la protection de l'environnement. Au cours de la séance ordinaire du 7 janvier 2019, le conseil adoptait le règlement 19-781 constituant le fonds vert. La Municipalité appuiera donc, grâce à ce fonds, la réalisation de projets novateurs venant du milieu et des mesures dans divers secteurs: lutte contre les changements climatiques, gestion des matières résiduelles, gestion de l'eau et gestion des sols. On se souviendra d'ailleurs que les changements climatiques sont un des huit enjeux identifiés dans

notre plan stratégique 2019-2023. C'est alors tout naturellement que les efforts dans ce sens seront pris en charge par le fonds vert.

Toutefois, pour une mise en œuvre efficace du programme, il est nécessaire d'avoir une politique d'application. D'où l'adoption de cette résolution par le conseil. Un guide du demandeur ainsi qu'un formulaire de demande ont également été produits afin de faciliter le processus de présentation de projets.

De plus, le conseil réitère l'importance de la protection de l'environnement en adoptant une résolution appuyant la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique. Dans cette décision, le conseil s'engage à poursuivre les efforts entamés et invite les gouvernements provincial et fédéral à prendre eux aussi, les mesures qui s'imposent, notamment en soutenant l'action locale par de l'aide financière.

Adoption de la politique d'application d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de La Pêche

Lors de la séance du 23 janvier 2012, le conseil municipal a adopté le règlement 12-606 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la municipalité. Le conseil croit opportun d'adopter une politique d'application pour ce fonds, d'autant plus que dans son rapport 2019, l'auditeur indépendant externe recommandait de revoir l'utilisation du fonds afin de respecter l'Article 78.1 de la loi sur les compétences municipales. Cet article veut que les sommes versées à ce fonds, déduction faite de celles consacrées aux coûts d'administration du fonds, soient utilisées 1) «à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable»; 2) «à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport des substances assujetties.» Sachant que plusieurs carrières et sablières sont situées sur le territoire de la Municipalité, au moins 70% des redevances annuelles perçues de ces entreprises seront consacrées à la réfection des voies de transit et des voies où sont situées ces carrières et sablières (voir l'annexe de la politique).

En cohérence avec cette recommandation, le conseil adopte, par cette résolution, la politique pour l'utilisation du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Acquisition de fibres optiques excédentaires de la Commission scolaire des portages de l'Outaouais

Notre municipalité est un des quatre (4) membres partenaires du «réseau de fibre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) et de ses partenaires» du programme Villages branchés du Québec. La CSPO projette l'aliénation des bâtiments des anciennes écoles primaires Sainte-Thérèse, au Lac-des-Loups et Saint-Joseph, à Farrellton, puisqu'un agrandissement de l'école primaire au Coeur-des-Collines est prévu. Toutefois, la CSPO est propriétaire de six (6) fibres optiques excédentaires non utilisées entre l'École secondaire des Lacs et l'immeuble Sainte-Thérèse de Lac-des-Loups et de six (6) autres entre l'École secondaire des Lacs et l'immeuble Saint-Joseph de Farrellton. La Municipalité a donc souhaité acquérir de ces fibres. Une entente est alors convenue pour une cession de quatre fibres optiques, afin d'éventuellement, les rendre disponibles pour exploitation.

Par cette résolution, le conseil municipal procède à l'acquisition de quatre fibres. Il demande à Rapide-O-Web (organisme créé en partenariat avec la Municipalité de Val-des-Monts pour offrir un service d'Internet haute vitesse aux populations des deux municipalités) d'utiliser les fonds appartenant à la Municipalité pour cette acquisition. Le conseil confie également à Rapide-O-Web la responsabilité de l'évaluation des fibres et la prospection des fournisseurs de service Internet.



AVIS PUBLIC

Vente de biens excédentaires

La Municipalité désire se départir de divers biens devenus excédentaires tels que :

1. Camion Chevrolet CTV 1990 (prix minimum 1000\$)
2. Pompe de vidange
3. Moteur de pompe
4. Chasse-neige
5. Camion International 1989 avec boîte (prix minimum 1 000\$)
6. Treuil
7. Aile de niveleuse
8. Banc de scie
9. Quai
10. Chevrolet Equinox 2008 (prix minimum 500\$)
11. Remise
12. Pneus (4)
13. Coffre d'outils pour boîte de camion avec accessoires

Pour obtenir les documents relatifs à la vente des biens ci-dessus dénombrés, veuillez consulter le site web de la municipalité au www.villelapeche.qc.ca, dans la section «Municipalité / Appel d'offres» ou au bureau municipal. Les offres seront reçues, par écrit seulement, dans des enveloppes scellées et adressées à l'attention de M^e Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, et ce, jusqu'au **22 novembre 2019, à 11 h.**

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.